

Les informations relatives à ces points sont parvenues aux Conseillers par courriel de la Direction générale du 23 mai 2025.

Afin de pouvoir délibérer valablement ces points, le Conseil doit voter l'urgence à la majorité des deux tiers des membres présents.

Monsieur le Président propose aux Conseillers de voter l'urgence.

Les Conseillers votent l'urgence à l'unanimité.

Vu le résultat du vote, Monsieur le Président propose d'approuver le nouvel ordre du jour comme suit :

Séance publique

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Communications & informations diverses - Prise d'acte
3. Octroi d'un subside ordinaire aux clubs sportifs - Année 2024 - Décision
4. ASBL Meuse-Condroz-Hesbaye - Désignation d'un délégué de la Commune aux assemblées générales
5. Ressourcerie du Pays de Liège - Désignation d'un délégué de la Commune aux assemblées générales
6. ALEm - Désignation des représentants de la Commune - Remplacement d'un délégué
7. Habitat Solidaire de Hesbaye - Désignation d'un candidat-administrateur à l'organe d'administration
8. CCATM - Rapport d'analyse des candidatures et désignation des membres - Modification d'un représentant du quart-communal
9. Assemblée générale ordinaire d'ECETIA
10. Assemblée générale ordinaire de l'IILE
11. Assemblée générale ordinaire de RESA
12. Assemblée générale ordinaire de Crédialys
13. Assemblée générale ordinaire d'EthiasCo
14. Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du TEC
15. Assemblée générale ordinaire d'Intradel
16. Assemblée générale ordinaire de l'UVCW
17. CECp - Convention d'accompagnement et de suivi dans le cadre du dispositif de pilotage des écoles - Décision
18. GAL Jesuishesbignon.be - Convention de partenariat dans le cadre du projet "Territoire inclusif" - Décision
19. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Huis clos

20. Personnel ouvrier - Octroi d'une allocation pour l'exercice d'une fonction supérieure - Décision
21. Personnel enseignant - Interruption ordinaire partielle de la carrière professionnelle d'une institutrice primaire (12 périodes) - Décision
22. Personnel enseignant - Interruption ordinaire partielle de la carrière professionnelle d'une institutrice maternelle (13 périodes) - Décision
23. Personnel enseignant - Congé non-rémunéré pour formation certifiante d'une institutrice maternelle pour 6 à 8 jours du 19/01/2026 au 24/01/2026 - Décision

À l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour tel que modifié.

2. Communications & informations diverses - Prise d'acte

Monsieur le Président donne lecture des communications et informations suivantes:

- La destruction des bulletins de vote des élections communales du 13/10/2024 devant être prise en charge par la Région wallonne, le Ministre des Pouvoirs Locaux a octroyé un subside à la Commune d'un montant de 6,65 euros.

Le Conseil prend acte des communications et informations.

3. Octroi d'un subside ordinaire aux clubs sportifs - Année 2024 - Décision

En application de l'article L1122-19 du CDLD, Madame Clavir ne participe pas à la délibération de ce point.

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Jansen pour qu'il présente ce point.

Monsieur Jansen rappelle l'importance du sport et le maintien des subsides communaux pour la pérennisation des activités au sein de la commune.

En date du 13 mai 2025, le Collège a réparti, pour l'année 2024, les subsides comme suit :

- CTG Fexhe : 1.500,00 euros
- TC Haut-Clocher : 1.500,00 euros
- TT Roloux : 500,00 euros
- Élan Fexhe : 250,00 euros

Monsieur Jansen explique cependant que le mode de contrôle de l'octroi a évolué par rapport aux années précédentes. En effet, préalablement au versement, les clubs devront adresser au Collège une lettre de demande de subside à laquelle sera jointe des factures permettant de justifier le montant du subside octroyé. Sur cette base, le Collège communal procédera au contrôle de la subvention et décidera ensuite de la liquidation (ou non) du subside.

Monsieur le Président propose d'octroyer les différents subsides aux clubs sportifs.

À l'unanimité, le Conseil octroie aux clubs ci-dessous, les subsides suivants:

- **CTG Fexhe : 1.500,00 euros**
- **TC Haut-Clocher : 1.500,00 euros**
- **TT Roloux : 500,00 euros**
- **Élan Fexhe : 250,00 euros**

Le point ayant été valablement délibéré, Madame Clavir reprend part aux délibérations.

4. ASBL Meuse-Condroz-Hesbaye - Désignation d'un délégué de la Commune aux assemblées générales

Monsieur le Président explique qu'il s'agit de désigner un délégué de la Commune au sein de l'assemblée générale de l'ASBL Meuse-Condroz-Hesbaye (MCH).

Dans la mesure où les deux groupes politiques ont déposé une candidature, l'article L1122-34 prévoit que le Conseil communal doit procéder à un vote sur la désignation. Ce vote a lieu à haute voix, à moins qu'un conseiller demande qu'il soit procédé à un vote à scrutin secret.

Monsieur le Président propose de procéder au vote à haute voix sur la désignation du délégué aux AG's de l'ASBL MCH.

Les candidats recueillent le nombre de voix suivant :

- Monsieur Raphaël LEBLANC: 13 voix
- Madame Marie COOKEN: 0 voix

Sur base des résultats du scrutin, le Conseil désigne Monsieur Raphaël LEBLANC en qualité de représentant de la Commune à l'assemblée générale de l'ASBL Meuse - Condroz-Hesbaye

5. Ressourcerie du Pays de Liège - Désignation d'un délégué de la Commune aux assemblées générales

Monsieur le Président explique qu'il s'agit de désigner un délégué de la Commune au sein de l'assemblée générale de la Ressourcerie du Pays de Liège.

Dans la mesure où les deux groupes politiques ont déposé une candidature, l'article L1122-34 prévoit que le Conseil communal doit procéder à un vote sur la désignation. Ce vote a lieu à haute voix, à moins qu'un conseiller demande qu'il soit procédé à un vote à scrutin secret.

Monsieur le Président propose de procéder au vote à haute voix sur la désignation du délégué aux AG's de la Ressourcerie du Pays de Liège.

Les candidats recueillent le nombre de voix suivant:

- Monsieur Julien COLLIN: 12 voix
- Madame Marie COOKEN: 1 voix

Sur base des résultats du scrutin, le Conseil désigne Monsieur Julien COLLIN en qualité de représentant de la Commune à l'assemblée générale de la Ressourcerie du Pays de Liège.

6. ALEm - Désignation des représentants de la Commune - Remplacement d'un délégué

Monsieur le Président explique qu'il s'indique de modifier l'un des délégués du groupe politique *La Liste du Mayor* au sein de l'Agence Locale pour l'Emploi.

En effet, Monsieur Vossen ayant déjà été désigné comme représentant d'une organisation syndicale, il ne peut pas être désigné comme représentant de la Commune. En conséquence de quoi, le groupe politique *La Liste du Mayor* propose la candidature de Madame Éloïse Moies en remplacement de Monsieur Vossen.

Conformément aux prescrits du CDLD, le nombre de personnes présentées étant égal au nombre de mandat à pourvoir, il s'agit d'une simple prise d'acte.

Le Conseil prend acte de la désignation de Madame Éloïse MOIES en qualité de déléguée de la Commune au sein de l'Agence Locale pour l'Emploi, en remplacement de Monsieur Germain VOSSEN.

7. Habitat Solidaire de Hesbaye - Désignation d'un candidat-administrateur à l'organe d'administration

Monsieur le Président explique qu'il s'agit ici de désigner un candidat-administrateur au sein de l'organe d'administration de la société de logements *Habitat Solidaire de Hesbaye*.

Il explique qu'il est proposé de soumettre la candidature de Madame Carole NACHTERGAELE.

Conformément à l'article L1122-34, §2/1 du CDLD, dans la mesure où le nombre de candidats présentés correspond au nombre de délégués à pourvoir, il s'agit d'une simple prise d'acte.

Le Conseil prend acte de la désignation de Madame Carole NACHTERGAELE, en tant que candidate-administratrice au sein de l'organe d'administration de l'Habitat Solidaire de Hesbaye.

8. CCATM - Rapport d'analyse des candidatures et désignation des membres - Modification d'un représentant du quart-communal

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur le Bourgmestre pour qu'il présente ce point.

Monsieur le Bourgmestre précise qu'il s'indique de modifier un membre effectif du quart communal. En effet, dans sa précédente décision, le Conseil a désigné Monsieur Jansen en cette qualité. Or, il est déjà membre avec voix consultative de la commission en tant qu'échevin en charge de la Mobilité. Il ne pouvait donc pas être représentant du quart-communal.

En remplacement, il propose de désigner Madame Éloïse MOIES en qualité de membre effectif de la CCATM, représentant le quart-communal.

Pour le reste, Monsieur le Bourgmestre indique que le contenu de la décision du 29 avril 2025 reste de stricte application.

Monsieur le Président propose de procéder à la désignation.

À l'unanimité, le Conseil désigne Madame Éloïse MOIES en qualité de membre effectif de la CCATM représentant le quart-communal.

9. Assemblée générale ordinaire d'ECETIA

Monsieur le Président informe les conseillers qu'ECETIA tiendra son assemblée générale ordinaire le mardi 24 juin 2025 à 18h00.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1. Prise d'acte du rapport du Commissaire sur les comptes de l'exercice 2024 ;
2. Prise d'acte du rapport de rémunération de l'exercice 2024 ;
3. Prise d'acte du rapport spécifique sur les prises de participation de l'exercice 2024 ;
4. Prise d'acte du rapport de gestion du Conseil d'administration et approbation du bilan et du compte de résultats arrêtés au 31 décembre 2024 ; affectation du résultat ;
5. Décharge de leur mandat de gestion à donner aux Administrateurs pour l'exercice 2024 ;
6. Décharge de son mandat de contrôle à donner au Commissaire pour l'exercice 2024 ;
7. Démission et nomination d'administrateurs – Ratification ;
8. Contrôle de l'obligation visée à l'article 1532-1bis du CDLD ;
9. Fin de plein droit des mandats des administrateurs ;
10. Renouvellement du Conseil d'administration – Nomination d'administrateurs ;
11. Fixation des rémunérations des mandataires sur recommandation du Comité de rémunération ;
12. Nomination du Commissaire pour un terme de trois ans avec mandat de réviser les comptes 2025, 2026 et 2027 ;
13. Lecture et approbation du PV en séance.

Monsieur le Président propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire d'ECETIA.

10. Assemblée générale ordinaire de l'IILE

Monsieur le Président informe les conseillers que la Zone de Secours - IILE tiendra son assemblée générale ordinaire le lundi 16 juin 2025 à 16h00.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration
 - Annexe 1: Rapport annuel 2024 comprenant le rapport de gestion et ses annexes
 - Annexe 2: Note de synthèse relative aux points 1 et 4 à 6 du présent ordre du jour et projets de décision y relatifs
2. Approbation du rapport de rémunération du Conseil d'administration visé à l'article L6421-1 du CDLD (annexé au rapport de gestion susmentionné)
 - Annexe 1: Rapport annuel 2024 comprenant le rapport de gestion et ses annexes
 - Annexe 3: Note de synthèse et projet de décision relatifs au point concerné
3. Approbation du rapport d'évaluation du Comité de Rémunération visé à l'article L1523-17 du CDLD (annexé au rapport de gestion susmentionné)
 - Annexe 1 : Rapport annuel 2024 comprenant le rapport de gestion et ses annexes
 - Annexe 4 : Note de synthèse et projet de décision relatifs au point concerné
4. Approbation du rapport de Réviseur
 - Annexe 1 : Rapport annuel 2024 comprenant le rapport de gestion et ses annexes.
 - Annexe 2: Note de synthèse relative aux points 1 et 4 à 6 du présent ordre du jour et projets de décision y relatifs
5. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 (comprenant le bilan, le compte de résultats, la liste des adjudicataires et l'annexe aux comptes annuels).

- Annexe 1 : Rapport annuel 2024 comprenant les comptes annuels arrêtés au 31/12/2024.
- Annexe 2 : Note de synthèse relative aux points 1 et 4 à 6 du présent ordre du jour et projets de décision y relatifs
- 6. Approbation du montant à reconstituer par les communes.
 - Annexe 1 : Rapport annuel 2024 comprenant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024.
 - Annexe 2 : Note de synthèse relative aux points 1 et 4 à 6 du présent ordre du jour et projets de décision y relatifs.
- 7. Décharge à donner aux Administrateurs.
 - Annexe 5 : Note de synthèse et projet de décision relatifs au point concerné.
- 8. Décharge à donner au Réviseur.
 - Annexe 6 : Note de synthèse et projet de décision relatifs au point concerné.
- 9. Cooptation d'administrateurs (ratification).
 - Annexe 7 : Note de synthèse et projet de décision relatifs au point concerné.
- 10. Démission d'office de l'ensemble des administrateurs actuels et nomination des administrateurs pour la nouvelle législature 2024-2030.
 - Annexe 8 : Note de synthèse et projet de décision relatifs au point concerné.
- 11. Nomination du Réviseur
 - Annexe 9 : Dossier relatif à l'attribution du marché public de services "Désignation d'un réviseur d'entreprises comme commissaire".
 - Annexe 10 : Note de synthèse et projet de décision relatifs au point concerné.

Monsieur le Président propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de la Zone de Secours - IILE.

11. Assemblée générale ordinaire de RESA

Monsieur le Président informe les conseillers que RESA tiendra son assemblée générale ordinaire le mercredi 4 juin 2025 à 17h30.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1. Rapport de gestion 2024 du Conseil d'Administration sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 ;
2. Approbation du Rapport spécifique sur les prises de participation prévu à l'article L1512-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
3. Approbation du Rapport de rémunération 2024 du Conseil d'Administration établi conformément à l'article L6421-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
4. Rapport du Collège des Contrôleurs aux comptes sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 ;
5. Approbation des comptes annuels statutaires arrêtés au 31 décembre 2024 ;
6. Approbation de la proposition d'affectation du résultat ;
7. Exemption de consolidation ;
8. Décharge à donner aux Administrateurs pour leur gestion lors de l'exercice 2024 ;
9. Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux comptes pour leur mission de contrôle lors de l'exercice 2024 ;
10. Renouvellement du Conseil d'Administration ;

11. Pouvoirs.

Monsieur le Président propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de RESA.

12. Assemblée générale ordinaire de Crédialys

Monsieur le Président informe les conseillers que Crédialys tiendra son assemblée générale ordinaire le jeudi 5 mai 2025 à 18h00.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1. Rapport d'activité relatif à l'année 2024
2. Rapport du réviseur sur les comptes annuels arrêtés au 31/12/2024
3. Bilan et compte de résultats de l'exercice 2024
4. Rapport sur l'application de la législation sur la prévention de blanchiment d'argent
5. Décharge à donner à Mesdames et Messieurs les Administrateurs
6. Décharge à donner au réviseur chargé du contrôle des comptes
7. Désignation des administrateurs et fixation de la durée de leur mandat
8. Désignation du réviseur chargé du contrôle des comptes pour un mandat portant sur les exercices 2025, 2026 et 2027

Monsieur le Président propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de Crédialys.

13. Assemblée générale ordinaire d'EthiasCo

Monsieur le Président informe les conseillers que EthiasCo tiendra son assemblée générale ordinaire le jeudi 12 juin 2025 à 10h00.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1. Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2024
2. Approbation des comptes annuels au 31/12/2024 et affectation du résultat (y compris l'octroi du dividende)
3. Décharge aux administrateurs
4. Décharge au commissaire
5. Désignations statutaires - Client board

Monsieur le Président propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire d'EthiasCo.

14. Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du TEC

Monsieur le Président informe les conseillers que le TEC tiendra ses assemblées générales ordinaire et extraordinaire le 11 juin 2025 à partir du 11h00.

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire est fixé comme suit :

1. Rapport du Conseil d'administration
2. Rapport du Collège des Commissaires aux Comptes
3. Approbation des comptes annuels de l'Opérateur de Transport de Wallonie arrêtés au 31/12/2024
4. Affectation du résultat
5. Décharge aux Administrateurs de l'Opérateur de Transport de Wallonie
6. Décharge des Commissaires aux Comptes

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est fixé comme suit :

1. Modification statutaires (révision portant sur l'article 6.2 relatif aux actions de catégorie B)

Monsieur le Président propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du TEC.

15. Assemblée générale ordinaire d'Intradel

Monsieur le Président informe les conseillers qu'Intradel tiendra son assemblée générale ordinaire le jeudi 26 juin 2025 à 17h00.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

Bureau - Constitution

1. Rapport de gestion - Exercice 2024 : approbation du Rapport de rémunération
 1. *Rapport annuel - Exercice 2024 - Présentation*
 2. *Rapport de rémunération du Conseil - Exercice 2024 - Approbation*
 3. *Rapport du Comité de rémunération - Exercice 2024*
 2. Comptes annuels - Exercice 2024 : approbation
 1. *Comptes annuels - Exercice 2024 - Présentation*
 2. *Comptes annuels - Exercice 2024 - Rapport du Commissaire*
 3. *Rapport spécifique sur les prises de participations - Exercice 2024*
 4. *Comptes annuels - Exercice 2024 - Approbation*
 3. Comptes annuels - Exercice 2024 - Affectation du résultat
 4. Administrateurs - Décharge - Exercice 2024
 5. Commissaire - Décharge - Exercice 2024
 6. Administrateurs - Conseil d'administration - Renouvellement
- Rapport de gestion consolidé - Exercice 2024 - Présentation
Comptes consolidés - Exercice 2024 - Présentation
Comptes consolidés - Exercice 2024 - Rapport du Commissaire
Administrateurs - Formation - Exercice 2024 - Contrôle
Commissaire - Comptes ordinaires & consolidés - 2025-2027 - Nomination

Monsieur le Président propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire d'Intradel.

16. Assemblée générale ordinaire de l'UVCW

Monsieur le Président informe les conseillers que l'UVCW tiendra son assemblée générale ordinaire le vendredi 20 juin 2025 à 9h00.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1. Approbation des comptes 2024 et du rapport de gestion
 - Présentation
 - Rapport du Commissaire (par Jean NICOLET, CDP NB&C°, Réviseur d'entreprises)
 - Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
2. Désignation d'un Réviseur d'entreprise en qualité de Commissaire pour les comptes 2025, 2026 et 2027
3. Budget 2025
4. Renouvellement du CA

Monsieur le Président propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'UVCW.

17. CECP - Convention d'accompagnement et de suivi dans le cadre du dispositif de pilotage des écoles - Décision

Monsieur le Président cède la parole à Madame Malchair pour qu'elle présente ce point.

Madame Malchair explique qu'il s'agit de renouveler la convention d'accompagnement et de suivi avec le CECP dans le cadre du dispositif de pilotage des écoles. Elle précise que cette convention a essentiellement pour but de:

1. Offrir son appui aux écoles pour l'élaboration de leur plan de pilotage et la modification de leur contrat d'objectifs conformément aux articles 1.5.2-1 à 1.5.2-12 du Code ainsi que pour l'élaboration de l'annexe relative au pôle territorial visée à l'article 6.2.4-1, du Code ;
2. Accompagner et suivre la mise en œuvre du contrat d'objectifs des écoles visé aux articles 1.5.2-1 à 1.5.2-12 du Code ainsi que pour accompagner et suivre la mise en œuvre de l'annexe relative au pôle territorial visée à l'article 6.2.4-1, du Code ;
3. Apporter son appui aux écoles dont les performances présentent un écart significatif en dessous de la moyenne des écoles comparées pour rédiger une proposition de dispositif d'ajustement et remettre son avis sur cette proposition conformément aux articles 1.5.2-13 à 1.5.2-22 du Code ;
4. Accompagner et suivre la mise en œuvre du protocole de collaboration des écoles dans le cadre de la convention d'accompagnement et de suivi visée aux articles 1.5.2-13 à 1.5.2-22 du Code ;
5. Conseiller et accompagner les directions, les enseignants, les équipes pédagogiques et les écoles pour lesquels soit l'Inspection lors d'une mission d'investigation et de contrôle ou d'audit diligentée à la demande du Gouvernement ou des Services du Gouvernement, soit le pouvoir organisateur a constaté des faiblesses ou des manquements, en tenant compte des constats posés, des observations relevées et, s'il échet, des pistes d'amélioration ;

6. Apporter son appui aux écoles à faible taux d'occupation, ainsi qu'aux implantations d'écoles dont les performances présentent un écart significatif en dessous de la moyenne des écoles comparées, tels que visés aux articles 1.5.2-13 à 1.5.2-22 du Code, au sens de l'article 7, § 1er/1, du décret du 16 novembre 2007 relatif au programme prioritaire de travaux en faveur des bâtiments scolaires de l'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé, de l'enseignement secondaire ordinaire, spécialisé et de promotion sociale, de l'enseignement artistique à horaire réduit, des centres psycho-médicosociaux ainsi que des internats de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, organisés ou subventionnés par la Communauté française afin de mettre en place une stratégie de renforcement de leur attractivité.

Monsieur le Président propose d'adopter la convention avec le CECP.

À l'unanimité, le Conseil adopte la convention d'accompagnement et de suivi avec le CECP dans le cadre du dispositif de pilotage des écoles.

18. GAL Jesuishesbignon.be - Convention de partenariat dans le cadre du projet "Territoire inclusif" - Décision

Monsieur le Président cède la parole à Madame Malchair pour qu'elle présente ce point.

Madame Malchair explique que le GAL Jesuishesbignon.be propose un projet intitulé "Territoire inclusif". Ce projet entend proposer un territoire sur lequel tous les acteurs (culturels, touristiques, économiques, sportifs, administratifs, etc.) favorisent l'**accessibilité physique et socio-économique de toute personne fréquentant le territoire concerné**.

Elle ajoute que ce projet répond aux enjeux suivants :

- faciliter l'accessibilité des personnes aux activités du territoire (accessibilité physique et socio-économique),
- s'épanouir dans une Hesbaye solidaire, conviviale et inclusive ;

Enfin, elle précise que le GAL envisage la construction du projet comme suit :

- Apporter un soutien actif et une réflexion quant aux divers événements et projets menés dans les communes participantes ;
- Créer un label symbolique « Ma commune s'engage à favoriser l'inclusion » (autocollant, campagne d'affichage, etc.) ;
- Rédiger un guide de bonnes pratiques et d'aménagements raisonnables à destination des commerçants, partenaires culturels, administrations, etc. ;
- Distribuer les guides sous forme de « J'accède challenge » ;
- Renforcer les liens avec les activités à tarif moindre (Article 27, réduction famille nombreuse, statut BIM...) permettant de faciliter l'accès à l'événementiel et à la culture ;
- Mettre en place des formations du personnel des administrations, de partenaires touristiques et culturels à l'accueil PMR ;
- Organiser un événement de clôture à destination du grand public : récapitulatif, sensibilisation et conclusion.

Monsieur le Président propose d'adopter la convention de partenariat.

À l'unanimité, le Conseil adopte la convention de partenariat avec le GAL Jesuishesbignon.be dans le cadre du projet "Territoire inclusif".

19. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Président propose aux Conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance précédente.

À l'unanimité, le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 29 avril 2025.

Monsieur le Président lève la séance publique à 20h29.

Huis clos

Monsieur le Président lève la séance à 20h36.

* * *

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

François PAERMENTIER

Henri CHRISTOPHE